

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juin 2020

ANNULATION DU SECOND TOUR DES MUNICIPALES - (N° 3021)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par
M. Vuilletet, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 2, après le mot :

« mandat »,

insérer les mots :

« en cours ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.